

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 27 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Annie (*suppléante*) ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CHAPPÉ Fanny à BOULANGER Servane ; CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude à LE GOFF Philippe ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; PAGNY Gilles à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; PRIGENT Marie-Yannick à LE GALL Annie ; RASLE-ROCHE Morgan à DUMAIL Michel.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLE Marcel ; CHARLES Olivier ; GAUTIER Guy ; GRAEBER Sophie ; HERVÉ Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUÉROU Annie ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Évelyne ; PUILLANDRE Elisabeth ; NAUDIN Christian.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	62
Procurations	10
Votants	72
Absents	16

DEL2025-05-132

ENFANCE-JEUNESSE : SUBVENTIONS 2025 – HABITAT JEUNES EN TRÉGOR ARGOAT

Vu le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté en 2019 et actualisé en 2024 qui réaffirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d’attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 (DEL2021-11-221) ;

Vu le Budget Primitif 2025 adopté le 25 mars 2025 qui dédie une enveloppe de 1.4M€ pour les associations ;

Considérant la vitalité du tissu associatif local ;

Considérant la volonté forte de l’Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Suite à l’étude des demandes de subventions reçues pour l’année 2025 au titre de la petite enfance, de l’enfance et de la jeunesse, et au travail effectué au sein du Comité de la vie associative, il est proposé au Conseil d’Agglomération la répartition suivante pour 2025 :

Association	Objet	Convention (dates)	Propositions 2025	Contribution au fonds de solidarité interassociatif	Montant de la subvention qui sera effectivement versé à l’association
Habitat jeunes en Trégor Argoat	Résidences d’habitat jeunes ayant des revenus modestes et projet logez jeunes	2024-2026	44 300 €	886 €	43 414 €

PUILLANDRE Elisabeth ne prend pas part au vote.

Entendu l’exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d’Agglomération à l’unanimité :

- Se prononce favorablement sur la subvention à Habitat jeunes en Trégor Argoat ;
- Autorise le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d’objectifs et de financement correspondant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick LE GOFF